

5 - Administration générale

**Relations entre l'association des maires du  
Bas-Rhin et le Département - Convention**

**Rapport n° CP/2014/216**

**Service gestionnaire :**

Direction des affaires juridiques

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'approuver la prolongation jusqu'au 30 juin 2015 de la convention du 17 mai 2011 réglant les relations entre l'association des maires du Bas-Rhin et le Département et d'autoriser le président du Conseil Général à signer cette convention.

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commission permanente a approuvé la convention avec l'association des maires du Bas-Rhin, relative à la mise à disposition de moyens matériels et en personnels.

Cette convention a été conclue pour une période de trois ans jusqu'au 31 mars 2014.

Il est proposé de reconduire ces relations contractuelles pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 juin 2015 selon les mêmes modalités.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du président du Conseil Général, approuve l'avenant portant sur la prolongation jusqu'au 30 juin 2015 de la convention du 17 mai 2011 relative aux relations entre l'association des maires du Bas-Rhin et le Département.*

*Elle autorise le président du Conseil Général à signer cet avenant joint en annexe.*

Strasbourg, le 17/02/14

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL